

Réunion par courrier électronique du 4 décembre 2019

P.V. n° 16

Président : M. GUIGNARD.

Présents : MM. BOESSO – CHARBONNIER – GIRAUD – GUIGUEN – PERRIN - RENAUT.

Absents : MM. DEL MOLINO - SUAREZ.

Administratifs : MM. VALLET - MOUTHAUD.

COUPE DE NOUVELLE-AQUITAINE FEMININE

3^{ème} Tour :

La Commission homologue les résultats des 3 matches en instance de ce tour :

Match n° 22200237 – F.C.C. Oradour sur Vayres / F.C. Cornillois Fortunadais du 24/11/2019

La Commission prend note du P.V. de la C.R. Litiges du 29/11/2019 qui donne match gagné au F.C.C. Oradour sur Vayres et dit ce club qualifié pour le tour suivant.

Le match du 4^{ème} tour sera donc : F.C.C. Oradour sur Vayres / Trélissac F.C. : le dimanche 15/12/2019 à 14h30.

Match n° 22200238 – U.S. Nantiat / E.S.M. La Souterraine du 24/11/2019

Cette rencontre en retard a été jouée ce dimanche 01/12/2019 à 15h00 avec la victoire de l'E.S.M. La Souterraine.

Le match du 4^{ème} tour sera donc : E.S.M. La Souterraine / E.S. Guérétoise : le dimanche 15/12/2019 à 14h30.

Match n° 22200254 – S.U. Agenais / Pau F.C. du 24/11/2019

La Commission prend note du P.V. de la C.R. Litiges du 29/11/2019 qui donne match gagné au S.U. Agenais et dit ce club qualifié pour le tour suivant.

Le match du 4^{ème} tour sera donc : S.U. Agenais / Stade Bordelais : le dimanche 15/12/2019 à 14h30.

CHAMPIONNATS

NATIONAL 3

Match n° 21433011 – Poule A LFNA – Aviron Bayonnais / U.S. Chauvigny du 30/11/2019

Match non-joué suite au terrain déclaré impraticable par l'arbitre M. Bruce CARREY.

Le club de l'U.S. Chauvigny sera crédité de 431.27 euros (427 km x 1.01 euro) par débit de la LFNA.

REGIONAL 1

Match n° 21422556 – Poule A – C.A. Neuville / E.S. Buxerolles du 30/11/2019

Match non-joué suite au terrain déclaré impraticable par l'arbitre M. Benoît BARATANGE.

Le club de l'E.S. Buxerolles sera crédité de 16.16 euros (16 km x 1.01 euro) par débit de la LFNA.

Match n° 21422819 – Poule C – Elan Béarnais d'Orthez / La Brède F.C. du 30/11/2019

Match non-joué suite au terrain déclaré impraticable par l'arbitre M. Manuel DE CASTRO.

Le club de La Brède F.C. sera crédité de 163.62 euros (162 km x 1.01 euro) par débit de la LFNA.

REGIONAL 2

Match n° 21423351 – Poule D – J.S. Sireuil / F.C. Libourne (2) du 30/11/2019

Match non-joué suite au terrain déclaré impraticable par l'arbitre M. Sylvain MENARD.

Le club du F.C. Libourne sera crédité de 95.95 euros (95 km x 1.01 euro) par débit de la LFNA.

REGIONAL 3

Match n° 21424928 – Poule J – Colayrac F.C. / F.C. Mascaret du 23/11/2019

La Commission prend note du P.V. de la C.R. Litiges du 29/11/2019 qui donne match perdu pour l'équipe de Colayrac F.C., 0-3, un point de pénalité.

Attribution des 3 points à l'équipe du F.C. Mascaret (2).

COURRIERS

Courriel de l'U.S. Marennaise du 02/12/2019 demandant le report d'une rencontre en retard de Régional 3 programmée le dimanche 22/12/2019 à 15h00 à Vouillé

La commission, à la large majorité des membres, décide de maintenir la rencontre au dimanche 22 Décembre 2019 à 15h00 à Vouillé.

Prochaine réunion : sur convocation.

Le Président,
Daniel GUIGNARD
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 05/12/2019 par le Secrétaire Général, Luc RABAT.